

RARAY *info*

Le petit journal
des Rarétiens



N°52 JUILLET-DÉCEMBRE 2017



Arc-en-ciel sur le daguet © Virginie Franchet

SOMMAIRE

Édito 3

Notre rendez-vous annuel : la fête du Village - 17 juin 2017 4 -9

Le pot de rentrée - 26 septembre 2017..... 10-11

La Saint-Nicolas - 10 décembre 2017 12-13

Dossier
Cartes d’identité et passeports, nouvelles démarches administratives 14-15

2017 - Une année d’élection..... 16

Brefs portraits de nos élus locaux..... 17

Nadège Lefebvre à Raray le 5 décembre 2017 18-19

La visite du village par un couple de Raray 20-21

Dossier
L’usage des drones que dit la législation en 2017 ? 22-25

Le civisme au quotidien 26-27

Un déjeuner au château de Raray..... 28

L’Atelier de Raray : témoignages 29

La redevance incitative 30

Le carnet de Raray et activités de Raray 31

Raray pratique 32

ÉDITO

Chères Amies et chers Amis

Eh bien, voilà !
Nous approchons doucement de la fin de cette dix septième année du nouveau siècle.
Déjà presque le temps d’une génération, en somme.

L’année 2017 avait commencé par un drame horrible en Turquie, à Istanbul : un terroriste tire sur la foule dans une discothèque, faisant au moins 39 morts. Tout le long de l’année des attentats ont eu lieu à travers le monde.

L’année 2017, a été une année de deuil en France avec la disparition de nombreuses personnalités : Simone Veil, femme au destin exceptionnel ; l’Académicien et homme politique Max Gallo ; l’écrivain, journaliste et membre de l’académie française Jean d’Ormesson ; Liliane Bettancourt, l’héritière du groupe L’Oréal ; Jean-Christophe Averty, animateur de l’émission «*Les cinglés du music-hall*» pendant vingt huit ans sur *France Inter*, avant d’être un génie de la télévision ; Victor Lanoux, surtout connu pour son interprétation de “Louis la Brocante” dans la série télévisée du même nom ; le comédien et acteur Claude Rich ; l’actrice et chanteuse Jeanne Moreau ; la comédienne et réalisatrice Mireille Darc ; l’acteur Jean Rochefort, l’homme qui aimait les chevaux ; l’acteur de cinéma et homme de théâtre Robert Hirsch ; le célèbre chanteur de rock’n’roll, de twist et de blues Johnny Hallyday, compositeur et acteur de cinéma.

Ce numéro 52, un numéro exceptionnel de 32 pages, vous fera revivre les grands rendez-vous de Raray, vous fera découvrir ces femmes et ces hommes qui œuvrent pour nous politiquement, le civisme au quotidien et bien d’autres choses...

Les lumières de Noël, sont là, c’est beau, c’est drôle. Elles brillent, éclairent et scintillent. Merci à l’association *Fêtes et Loisirs* et à ses bénévoles qui ont rendu magique les murs de la mairie, rue Nicolas de Lancy,

Les lumières de Noël, moi j’aime ça.
Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d’année !

Claude Bonte,
Conseillère municipale

NOTRE RENDEZ-VOUS ANNUEL



L'ASSOCIATION FÊTES ET LOISIRS

Grâce à la subvention de la mairie de Raray, la nouvelle équipe pour la troisième année consécutive continu à investir dans du matériel. Cette année, deux tentes blanches pour le DJ et le traiteur, capables de supporter les intempéries... et d'accueillir un DJ professionnel pour la soirée du village. et, bien sûr, un repas convivial : une PAËLLA préparée par **La Vraie Paëlla**.

LA FÊTE DU VILLAGE : 17 JUIN 2017



L'équipe de l'AFL, était présente dès la veille pour le montage des tentes, l'installation des tables et des chaises dans la joie et la bonne humeur le samedi matin.

À 16h30, le couvert était mis ainsi que les centres de table, de superbes fleurs de chez *Aquarelle*, rappelant les couleurs de la paëlla, mis en bouquet par Virginie Franchet.

18h30, les premiers invités arrivent.

NOTRE RENDEZ-VOUS ANNUEL



Le champagne coule à flot, vingt-deux « cadavres » en fin de soirée !
Vers 19h30, Monsieur le Maire, Jean-Marc de La Bédoyère entame son discours ;
il remercie l'association *Fêtes et Loisirs* et les bénévoles pour leur enthousiasme
lors de l'organisation des diverses rencontres de l'année.
Il nous invite à nous diriger vers les grandes poêles de paëlla.

LA FÊTE DU VILLAGE : 17 JUIN 2017



Toutes les générations sont présentes et se mélangent en s'installant aux tables, disposées en chevron.
Les invités discutent de divers sujets très sérieux ou pas ?
La paëlla est appréciée, le rosé des Alpilles et le Merlot également !

La nuit tombe doucement, la musique bat son plein, malgré la grosse chaleur, la piste de danse est encombrée.

NOTRE RENDEZ-VOUS ANNUEL



Claude Bonte, *présidente*, Annabel Marsh, *vice-présidente*, Jocelyne Blanchard *secrétaire* et Claude Blanchard *trésorier* de l'AFL remercient :
Martine Belguerras, Luc et Francine Beurtheret, Jacques Bonte,
Patrick Desmaret, Régis, Martine et Virginie Franchet,
Patrick Gheraert, Daniel et Marie-France Guillaume,
Pierre et Marie-Hélène Lécuyer et Vincent et Sofia Simonnot
qui, grâce à leur participation bénévole, ont permis le succès de cette fête du Village.

LA FÊTE DU VILLAGE : 17 JUIN 2017



Ainsi que les entreprises qui ont contribué au succès de cette fête
Aquarelle : les fleurs décorant les tables (*fleuriste depuis 1987*)
Le cocktail et les desserts : **La Romainville** (*pâtissier depuis 1949*). Le plat : **La Vraie Paëlla** (*depuis 1993*)
Intermarché du Poteau pour les fromages à la coupe et la salade
La boulangerie Lise et Jérôme à Villeneuve sur Verberie pour le pain (*depuis 2015*)
Intercave au "Poteau" pour le champagne et les vins
SL EVENT pour l'animation musicale et les lumières

Textes Claude Bonte © Photos Virginie Franchet

LE POT DE RENTRÉE



23 SEPTEMBRE 2017



Nous nous sommes retrouvés comme chaque année
dans la cour de la mairie,
pour notre « Pot de rentrée.»
C'était l'occasion de rencontrer
les nouveaux habitants
de Raray
(en bas à droite de cette page)

L'association *Fêtes et Loisirs*
a renoué avec la tradition
champagne autour d'un cocktail.

Textes et Photos Claude Bonte ©



LA SAINT-NICOLAS



10 DÉCEMBRE 2017 - SALLE DES MEMBRES



Dimanche 10 décembre vers 16h,
saint Nicolas approche de Raray.
Toutes les générations de Raray sont présentes
dans la salle des membres du château.
Après avoir écouté des «*Histoires de chasse* extraites
des *Aventures du Baron Munchhausen*»
de Théophile Gautier,
des airs de Noël sont chantés en attendant
saint Nicolas qui va remettre les cadeaux
aux enfants et aux Anciens.
La soirée se finit autour d'un cocktail.

Textes Claude Bonte
Photos © Martine Belguerras, Laure Bonte et Virginie Franchet



CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS



SEULES 27 COMMUNES DE L'OISE
POURRONT ÉTABLIR
DES CARTES D'IDENTITÉ ET DES PASSEPORTS

DEPUIS LE 14 MARS, LES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORT NE POURRONT ÊTRE ÉTABLIES QUE DANS 27 COMMUNES DU DÉPARTEMENT :

Depuis cette même date, les délais de délivrance du titre vont être réduits, passant de trois semaines à huit ou dix jours, c'est ce que nous avons observé dans les départements qui ont expérimenté le système.

Le représentant de l'État dans le département a veillé à maintenir un maillage important. *Le Pas-de-Calais est deux fois plus peuplé et dispose aussi de 27 communes*, insiste le préfet. Chaque usager pourra se rendre dans n'importe quelle mairie de l'Oise équipée, et même en dehors du département. *Un quart de la population active de l'Oise travaille en région parisienne. L'administré pourra, aussi, effectuer ces démarches dans la commune où il travaille équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales*, ajoute le Secrétaire général de la préfecture.

Le dispositif est également modernisé. Le formulaire digitalisé pourra être rempli en ligne sur internet par le demandeur. Lors d'une demande de renouvellement, il n'y aura qu'un justificatif de domicile et la copie de l'ancienne carte à fournir. *En moyenne, le temps d'enregistrement du dossier en mairie passe de 15 à 7 minutes*, souligne le préfet. La demande est télétransmise à Arras ou une cinquantaine d'agents travaillent à l'instruction des dossiers. La CNI est réalisée à l'imprimerie nationale avant d'être envoyée, sous huit jours, dans la mairie où a été faite la demande. »

PRÉ-DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour utiliser ce télé-service, il faut créer votre compte en allant sur le site internet : <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI> ; puis saisir les informations dans « Pré-demande CNI » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande).

NOUVELLES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Il faudra ensuite vous rendre, sur rendez-vous, dans la mairie choisie pour finaliser le dossier de demande avec les pièces justificatives.

La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes. Conservez le numéro de votre Pré-demande : il est indispensable à la mairie.

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

Afin d'éviter les files d'attente aux guichets, les demandes de délivrance de titres d'identité se font uniquement sur rendez-vous.

Bon à savoir :

- La durée minimale entre la demande de rendez-vous et le rendez-vous en mairie est d'environ 1 mois et demi.
- La durée d'un rendez-vous est de 30 minutes environ.
- Chaque demande de carte d'identité ou de passeport doit faire l'objet d'une demande spécifique.
- Merci de vous présenter à l'heure exacte confirmée de votre rendez-vous. Si vous vous présentez en retard à votre rendez-vous, celui-ci sera reporté à une date ultérieure.
- Assurez-vous d'avoir un dossier complet lors de votre rendez-vous. Tout dossier incomplet sera refusé et entraînera un nouveau rendez-vous.
- En cas d'indisponibilité, vous devez annuler votre rendez-vous

Horaires d'ouverture des mairies en général :

du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.



CARTE ET LISTE
DES 27 COMMUNES
ÉQUIPÉES DU DISPOSITIF
DE RECUEIL (DR)
D'EMPREINTES DIGITALES

- | | | |
|----------------------|----------------------------|---------------------------|
| • Attichy, | • Estrées-Saint-Denis, | • Pont-Sainte-Maxence, |
| • Auneuil, | | |
| • Beauvais, | • Grandvilliers, | • Ressons-sur-Matz, |
| • Breteuil, | | • Ribecourt-Dreslincourt, |
| • Chambly, | • Le Coudray-Saint-Germer, | • Saint-Just-en-Chaussée, |
| • Chantilly, | • Liancourt, | • Senlis, |
| • Chaumont-en-Vexin, | • Margny-les-Compiègne, | • Verneuil-en-Halatte. |
| • Clermont, | • Méru, | |
| • Compiègne, | • Nanteuil-le-Haudoin, | |
| • Creil, | • Noailles, | |
| • Crépy-en-Valois, | • Nogent-sur-Oise, | |
| | • Noyon, | |

2017 - UNE ANNÉE D'ÉLECTIONS



JANVIER 2017

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

PRÉSIDENT : Jérôme BASCHER

Est démissionnaire à la suite de son installation comme sénateur, dans le cadre de la législation limitant le cumul des mandats.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7 MAI 2017 - ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

PRÉSIDENT : Emmanuel MACRON, en fonction depuis le 14 mai 2017, est le 25^e président élu à cette fonction depuis le 20 décembre 1848. Le premier titulaire ayant été Louis-Napoléon Bonaparte. Le mandat du président de la République était de quatre années de 1848 à 1852 puis de sept années de 1873 à 2002 ; il est, depuis cette date, de cinq années.



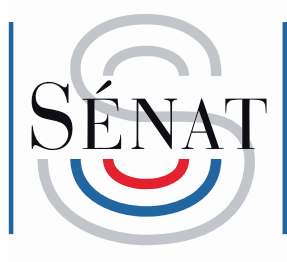
18 JUIN 2017

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

DÉPUTÉ DE LA 4^e CIRCONSCRIPTION DE L'OISE

Éric WOERTH, en fonction depuis le 29 juin 2017

et Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale



24 SEPTEMBRE 2017

ÉLECTIONS SÉNATORIALES POUR LES QUATRE NOUVEAUX SÉNATEURS DE L'OISE :

Édouard COURTIAL (LR), Olivier PACCAUD (LR), Nadège LEFEBVRE (LR) et Laurence ROSSIGNOL (PS), en fonction depuis le 2 octobre 2017.

Jérôme BASCHER (LR) devient sénateur suite de la démission de Nadège Lefebvre.



25 OCTOBRE 2017

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

Suite à la démission d'**Édouard COURTIAL** élu sénateur,

Nadège LEFEBVRE, jusqu'alors vice-présidente en charge de la ruralité et des services publics, a été élue mercredi 25 octobre 2017, présidente du Conseil départemental de l'Oise.

C'est la seule femme à ce poste dans les Hauts de France.

BREFS PORTRAITS DE NOS ÉLUS LOCAUX



Éric WOERTH (61 ans)
Né le 29 janvier 1956 à Creil

diplômé de HEC et de Sciences Po, commence sa carrière dans le privé en tant que conseil en entreprise.

Membre du RPR, il s'implique dans la politique locale de l'Oise. Il devient maire de Chantilly en 1995 et intègre l'UMP en novembre 2002. La même année, il est élu député de la 4^e circonscription* de l'Oise, puis trésorier de l'UMP.

Fonctions : Secrétaire d'État et de la Réforme de l'État de 2004 à 2005, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État de 2007 à 2010 et ministre du Travail en 2010 sous les gouvernements Fillon.

Figure sur la liste des régionales 2015 menée par Xavier Bertrand en Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Réélu député de l'Oise lors des législatives de juin 2017.

* La 4^e circonscription de l'Oise est délimitée par le découpage électoral de la loi n° 86-1197 du 24 novembre 1986, elle regroupe les cantons de Betz, Chantilly, Nanteuil-le-Haudouin, Pont-Sainte-Maxence et Senlis.



Nadège LEFEBVRE (57 ans)
Née le 25 octobre 1960

A travaillé dans le domaine du handicap, elle devient responsable des ressources humaines en 1992.

Elle s'engage dans la vie municipale, en entrant au conseil municipal de La Chapelle-aux-Pots, en 1983. Elle devient adjointe au maire de 1992 à 2008, année où elle est élue maire de cette commune.

Présidente de la Communauté de communes du Pays de Bray depuis 2001.

En 2015, elle se présente aux élections départementales en binôme avec Franck Pia sur le canton de Beauvais 2. Elle devient alors vice-présidente du Conseil départemental de l'Oise.

Brièvement sénatrice de l'Oise en septembre 2017. Elle devient présidente du conseil départemental le 25 octobre 2017 à la suite d'Édouard Courtial, démissionnaire dans le cadre de la législation limitant le cumul des mandats.



Jérôme BASCHER (44 ans)
Né le 31 mai 1973 à Senlis

Il a suivi sa scolarité dans les écoles de Bonsecours (maternelle, primaire, collège) avant de faire l'ouverture du lycée Hugues Capet en 1988.

Après Maths sup et spé à Paris, il intègre l'École nationale de la statistique en parallèle d'études de mathématiques à Orsay et d'économie à Dauphine. Il devient statisticien pour l'INSEE et est fonctionnaire du ministère de l'économie.

Il se spécialise en finances publiques. Il sera le conseiller budgétaire au cabinet de plusieurs ministres : Claudie Haigneré, Renaud Donnedieu de Vabres, Éric Woerth.

Il a été secrétaire général de la *Villa Médicis* à Rome et administrateur.

Conseiller général puis départementale du canton de Senlis. Elu, président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise en janvier 2017. Il devient sénateur à la suite de la démission de Nadège Lefebvre, qui a fait le choix de devenir présidente du Conseil départemental de l'Oise.

Nadège LEFEBVRE À RARAY



Le mardi 5 décembre 2017, l'hiver est au rendez-vous à Raray et nous recevons dans la salle du conseil autour d'un café et de viennoiseries Nadège Lefebvre, *Présidente du Conseil départemental* de l'Oise ; elle est accompagnée de Khristine Foyart, maire de Brenouille et d'Arnaud Dumontier, maire de Pont-Sainte-Maxence, l'un et l'autre sont conseillers départementaux du canton de Pont-Sainte-Maxence, l'une vice-présidente chargée de la vie associative et culturelle et l'autre vice-président chargé du logement, de l'habitat et politique de la ville.

Jean-Marc de La Bédoyère, notre maire, présente le Conseil municipal, la commune et Nicolas Bilot. Ce dernier, archéologue, historien et guide, explique ses recherches et son activité pour mettre en valeur le patrimoine du Pays du Valois.

Le groupe quitte la salle du conseil pour se diriger vers l'église Saint-Nicolas. Le département a contribué à la restauration

LE 5 DÉCEMBRE 2017

des fonts baptismaux, datant du XIII^e siècle et des murs extérieurs. Nicolas Bilot nous fait une description générale de l'ensemble de l'église au niveau architecture et peinture. Puis nous nous dirigeons en direction de la crypte qui a été découverte, il y a quelques mois, suite à la suppression du chauffage Napoléon III. Là aussi une restauration est à prévoir ; un dossier est cours pour une demande d'aide de l'État. Nous traversons la rue Nicolas de Lancy, pour nous diriger vers le château de Raray, mini-visite avec Nicolas Bilot des étapes importantes de l'évolution du château et des constructions avoisinantes. Il nous rappelle que les haies cynégétiques évoquant des scènes de chasse sont uniques en France, que nous les devons au seigneur Nicolas de Lancy et leur style indique clairement la fin de la Renaissance, puis nous nous retrouvons au pigeonnier ou une exposition permanente présente l'histoire de Raray et de son château.



La visite se termine avec Emmanuel de La Bédoyère, à l'accueil des *Cabanes des Grands Chênes*.

L'idée des *Cabanes des Grands Chênes* est née, en Franche-Comté, lors d'une rencontre entre Gaspard de Moustier et Emmanuel de La Bédoyère, l'un et l'autre passionnés par les beautés de la nature. Gaspard fait découvrir à Emmanuel un village de cabanes dans les arbres et sur l'eau.

Emmanuel revient à Raray, avec un projet fou : faire redécouvrir les merveilles de la nature locale en habitant le temps d'un court séjour dans une cabane tout confort.

Un vrai confort, les cabanes sont équipées d'eau, d'électricité, de salle de bain et certaines de bains nordiques écologiques à 8 mètres de hauteur !

LA VISITE DU VILLAGE



« CULTIVONS NOTRE JARDIN » Voltaire

« Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage » ou comme celui-ci qui (re)découvrit notre beau village. Le château, l’église, la tour, les rues, ... font partie de notre paysage quotidien. Que savons-nous vraiment sur ce fabuleux patrimoine qui nous entoure ? Nicolas Bilot, archéologue et guide d’*Aquilon Découverte*, narre avec beaucoup de talent l’Histoire de notre patrimoine commun.

« En peu de temps parfois on fait bien du chemin » disait Molière. En une heure trente, le guide nous fait remonter intelligemment le temps. Loin d’être rébarbatif, il met en avant Histoire, personnalités, archéologie, géographie et architecture dans un récit passionnant, interactif et illustré.

Ainsi au cours des différents parcours, nos yeux peuvent voir ce qui est et ce qui a été grâce à des panneaux que le guide nous présente au fur et à mesure de la visite. Je ne peux aller plus en avant dans mes explications : je ne veux pas gâcher le plaisir que vous aurez en écoutant, en regardant et en participant à ces différentes visites.

Je vous recommande chaudement d’y aller. Les visites du village ont lieu le vendredi après-midi et celles du château le dimanche. Le point de rendez-vous de début de visite se situe à l’entrée du château.

Pour plus de détails, allez sur le site internet www.aquilon-decouverte.com <<http://aquilon-decouverte.com>> . Bonne ballade au cœur de notre village.

Croyez-moi, vous ne verrez plus Raray comme avant !

Texte et légendes photos Vincent SIMONNOT et Photos© Sofia SIMONNOT

PAR UN COUPLE DE RARAY



Baissez votre regard en avançant dans notre belle église : de fabuleuses surprises s’y trouvent.

Levez les yeux en entrant dans notre belle église : architecture, peintures vous surprendront



L’équipe dynamique d’*Aquilon Découverte*



**VISITE DU VILLAGE
ET DU CHÂTEAU DE RARAY
AVEC NICOLAS BILOT
de juin à septembre.**

Les visites du village sont guidées le vendredi (*durée 1h30*). Les visites des extérieurs du château sont guidées le dimanche (*durée 1h30*) et comprennent la découverte de l’exposition. De juin à septembre.

Visite grand public : 15h et 17h
Tarifs : plein 9 € - réduit 7 € (*moins de 18 ans, étudiant, demandeur d’emploi, handicapé*)
Gratuit : moins de 10 ans
Visite de groupe : toute l’année sur rendez-vous
Groupe 7 €/ personne : minimum 20 personnes
Mode de paiement acceptés : espèces et chèque bancaire
Renseignements : www.visitez-raray.fr.

L'USAGE DES DRONES



LOI EN VIGUEUR DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016

Le drone voit son marché exploser depuis quelques années. Selon les chiffres de l'institut GFK, spécialiste des études de marché, pas moins de 286 019 drones civils ont été vendus en France au titre de l'année 2015, soit trois fois plus que les ventes enregistrées en 2014.

Dans la foulée, nous nous sommes forgé un statut de champion européen dans le domaine.

Nous sommes encore loin d'encombrer le ciel de drones mais le succès de cette industrie émergente a vite nécessité un encadrement. De plus, quelques incidents survenus, (*survol de centrale nucléaire, survols de l'Élysée ou quelques collisions avec des avions de ligne à proximité des aéroports*) ont incité le gouvernement à prendre plus de mesures pour encadrer le domaine. Si vous n'êtes pas encore à jour, pas de panique ! Nombreux sont les utilisateurs à ignorer la réglementation en vigueur et l'évolution de la législation ; raisons pour lesquelles je vous propose de faire le point sur les réglementations des drones civils.

RÈGLEMENTATION DES DRONES CIVILS À USAGE DOMESTIQUE

Qu'entendons-nous par « drone civil » ?

Les arrêtés du 17 décembre 2015, entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2016, font la distinction entre deux types de drones civils :

LES DRONES PROFESSIONNELS

Utilisés par exemple dans le journalisme, la photographie, le cinéma, voire l'agriculture

QUE DIT LA LÉGISLATION EN 2017 ?

LES DRONES CIVILS OU DE LOISIRS

Pour grand public, dit « aéromodèles », destinés à un usage personnel ou de compétition. Ces derniers sont divisés en deux catégories : « A » si leur poids est inférieur ou égal à 25 kg, et les « B » si leur poids dépasse ce seuil.

Cette distinction n'est pas que sémantique : les réglementations diffèrent selon l'usage, professionnel ou personnel, des aéronefs télé pilotés.

Nous allons nous intéresser aux multicopters à usage personnel.

RÈGLES GÉNÉRALES À SUIVRE POUR LES DRONES DE LOISIRS

Tout d'abord, il faut savoir qu'il n'existe pas d'autorisations spéciales pour piloter un drone de loisir de type A, contrairement au pilotage de drones professionnels, ou au pilotage d'un aéromodèle de catégorie B, qui nécessitent une attestation de vol (un brevet théorique de pilote pour appareil ultra léger délivré par la FFPLUM).

Néanmoins, l'utilisateur est soumis à certaines conditions d'emploi et doit, dans ce sens, observer quelques règles de sécurité :

- Il est **prohibé de faire voler son appareil en zone urbaine** comme les parcs, les rues, les stades, ou les plages ;
- **Même restrictions pour les zones à proximité des aéroports** ou de toute structure servant à l'atterrissage ou au décollage d'aéronefs (à moins d'avoir une autorisation spécifique de la Direction régionale de l'Aviation civile) ;
- Il est par ailleurs **interdit de survoler les zones sensibles et secteurs interdits de survol par le gouvernement** comme les bases militaires, les maisons d'arrêt ou les centrales nucléaires. Vous pouvez consulter le site aip-drones.fr qui propose une carte détaillée et une application pour recenser les sites réglementés par l'État.
- L'utilisateur est tenu de **respecter une distance minimale de sécurité** et de rester distant de tout rassemblement de personnes ; **cette distance est de 50 mètres des limites d'une agglomération et de 150 mètres d'un rassemblement de personnes** ;
- Durant le vol, et en toute circonstance, **le drone télécommandé devra rester dans le champ de vision de son télépilote**, où, dans une autre mesure, dans le champ de vision d'une seconde personne chargée d'observer et d'opérer l'aéronef.
- Il est néanmoins possible de perdre de vue le drone de loisir à condition de l'opérer depuis une caméra, de respecter une distance de 200 mètres et de 50 mètres de hauteur. En revanche, le drone piloté par caméra ne doit pas peser plus de 2 kg.
- **Le drone civil doit répondre à des aspects techniques particuliers**, notamment le respect des fréquences utilisées pour les télécommandes (2,4 ou 5,8 GHz). Il est également interdit d'opérer le drone à partir d'un véhicule en mouvement, ceci est également valable pour les vélos.
- Enfin, **tout vol de nuit est interdit**.

Ces règles garantissent votre sécurité et la sécurité des personnes et des biens au sol. Dans tous les cas, le pilote est invité à respecter quelques conseils de base et d'avoir un niveau de compétence et de connaissance minimum pour manœuvrer son appareil UAV en toute sécurité.

L'USAGE DES DRONES

LES RISQUES ENCOURUS EN CAS D'INFRACTION

L'opérateur qui ne respecte pas ces règles de sécurité est **passible d'une peine maximale d'un an d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende**. Ce dernier est également responsable des dommages causés par l'évolution de l'aéronef ou par les objets qui s'en détachent aux personnes et aux biens de la surface.

Pour plus de renseignements, voici le détail des textes de loi comme établis par la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) :

- **Arrêté du 17 décembre 2015** relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord ;
- **Arrêté du 17 décembre 2015** relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent

QUELQUES LIENS UTILES

- ➔ DGAC (Direction générale de l'Aviation civile) :
- ➔ CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés)
- ➔ FFAM (Fédération française d'AéroModélisme)
- ➔ FPDC (Fédération professionnelle du drone civil)

Source : <https://www.amateursdedrones.fr/reglementation-legislation-drones/>



LA RÉGLEMENTATION DES DRONES VA ÉVOLUER EN 2018

À partir de juillet 2018, une nouvelle législation va s'appliquer à savoir la nécessité de devoir déclarer des drones dont le poids dépasse 800 grammes. Ces drones « lourds » devront être équipés de signaux lumineux et sonores afin d'être facilement identifiable dans le ciel. Des drones comme le *DJI Mavic Pro* ou le *Parrot Bebop 2* sont dispensés de déclaration électronique car étant en dessous des 800 grammes réglementaires.

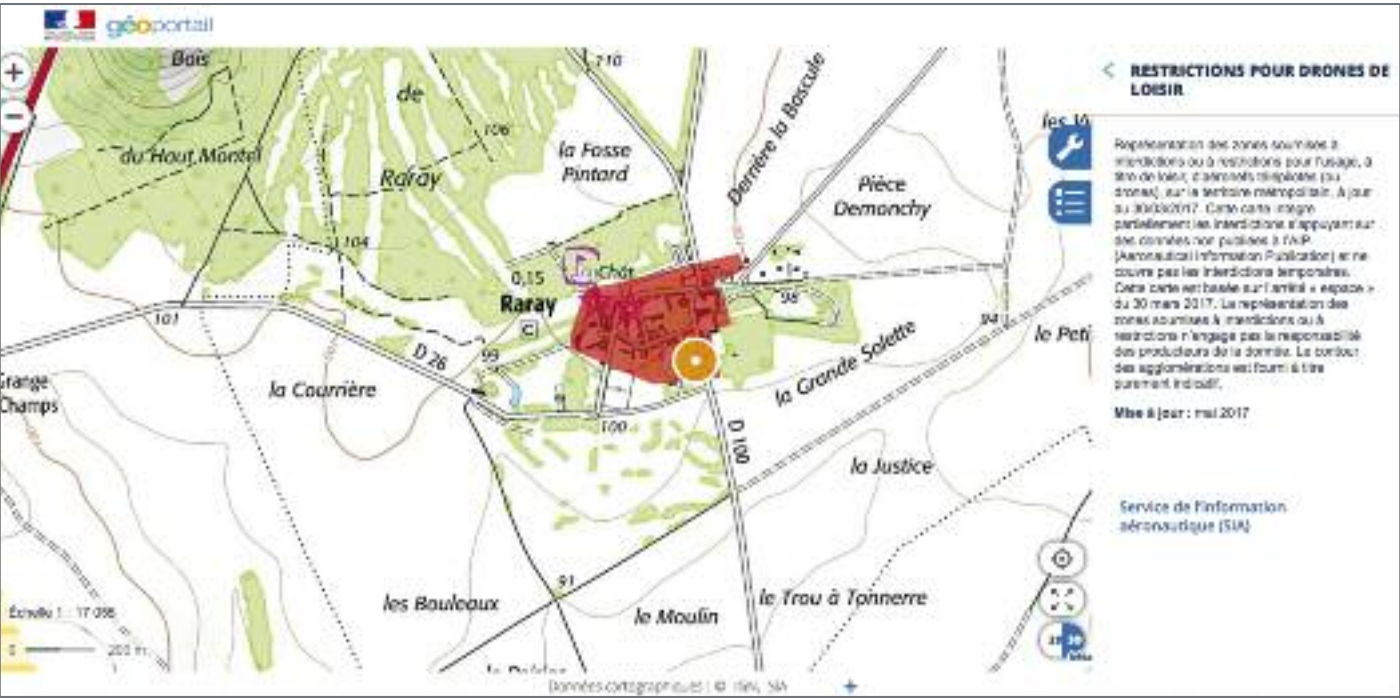
Lire la suite sur <https://www.les-drones.com/reglementation/>

QUE DIT LA LÉGISLATION EN 2017 ?

RÈGLEMENTATION DU DRONE CIVIL, LES 10 RÈGLES À SUIVRE :

Voir la vidéo produite par la DGAC (Ministère de l'écologie et du développement durable) résumant les **10 règles primordiales** à respecter lorsque vous pilotez un drone : <https://www.les-drones.com/reglementation/>

- ➔ On ne survole pas des personnes ! Les hélices du drone sont dangereuses elles peuvent blesser !
- ➔ On respecte la hauteur de vol maximum ! Elle est de 150 mètres et ce même si votre drone peut voler jusqu'à 300 mètres de hauteur ...
- ➔ On ne vole jamais de nuit et on garde toujours son drone en vue.
- ➔ On ne fait pas voler son drone en ville.
- ➔ On ne pilote pas son drone à proximité d'aéroports ou d'aérodromes, plus généralement on ne survole pas de lieu destiné à l'aviation...
- ➔ On ne survole pas les sites sensibles ou protégés (base militaire, centrale nucléaire, répartiteur électrique, voie ferrée, etc.)
- ➔ On respecte la vie privée des autres, c'est valable pour les drones caméra même lorsque vous êtes dans votre jardin, pensez à vos voisins !
- ➔ Il est interdit de diffuser nos prises de vues sans l'accord des personnes qui apparaissent dessus.
- ➔ On s'informe sur les assurances existantes en cas de dommages causés par notre drone.
- ➔ En cas de doute on se renseigne, tout est sur le site du Ministère de l'écologie et du développement durable



LE CIVISME AU QUOTIDIEN

LE CIVISME EST L’AFFAIRE DE TOUS ET DOIT CONCERNER CHACUNE ET CHACUN.

Ni la commune, ni la Gendarmerie ne peuvent remplacer la responsabilisation de chaque citoyen.

Les incivilités sont fréquentes **cela va du bruit aux déjections canines laissées sur les espaces verts ou la chaussée en passant par le non-respect des règles élémentaires de savoir-vivre.**

Aussi, pour un meilleur vivre ensemble, il est important que chaque habitant soit respectueux des autres.

Mais il s’agit aussi, par exemple, de veiller à garder l’espace devant chez soi (trottoir…) dans un état correct (désherbage, déneigement, débroussaillage…).

Jardin Décors assure les travaux d’entretien, leur mission



est importante et le désherbage, en grande partie manuel dans les espaces publics occupe une bonne part de cette mission.

Merci d’être attentif à faire preuve de civisme, l’ensemble des habitants n’en vivra que mieux à Raray !

Veillons à garder devant chez nous notre trottoir et caniveau dans un état correct.

Il faut diminuer, voire supprimer l’utilisation des pesticides : sarcler et nettoyer le trottoir devant chez soi serait un acte civique ; bienvenu et apprécié.

ATTENTION, ne pas utiliser les pesticides qui représentent un danger pour l’homme et son environnement et, notamment, la qualité de l’eau comme dans nos jardins, en acceptant un environnement différent, où le vert reprend sa place de façon harmonieuse.

Textes et photos © Claude Bonte



LE CIVISME AU QUOTIDIEN

DÉPÔTS DE DÉCHETS SAUVAGES SUR LA COMMUNE

Depuis plusieurs mois, il a été constaté des dépôts de déchets verts autour du Daguet (parcours de golf).

Branches d’arbres, feuilles, mais aussi épluchures de légumes et de fruits ont fait leur apparition sur la partie enherbée du chemin entourant le “Daguet”.

Bien qu’il s’agisse de déchets végétaux, on pourrait penser qu’il n’y aucune importance ou conséquence de les laisser dans la nature, mais ce n’est pas le cas.

En effet, même si ce type de déchet est biodégradable, cela reste peu agréable d’en découvrir au détour d’une promenade.

De plus, les épluchures de légumes et de fruits peuvent attirer des animaux nuisibles et porteurs de maladies tel que les rats.

Nous rappelons que l’abandon de déchets sur la voie publique est une infraction pénale passible d’une amende de 150 € (article R632-1 du Code pénal). Cette amende peut même atteindre la somme de 1500 € (3000 € en cas de récidive) si la personne utilise un véhicule pour déposer ses déchets (article R635-8 du Code pénal), ce qui est souvent le cas.

Aujourd’hui , il existe des solutions afin d’éviter ce genre de désagréments.

Vous pouvez utiliser un composteur, qu’on trouve dans toutes les jardineries ou sur internet.

Si vous n’avez pas la place pour un composteur, vous pouvez toujours faire enlever vos déchets verts par le gestionnaire des déchets de notre commune : *Véolia*. Il s’agit d’un abonnement à l’année (pour plus de renseignements, prendre contact avec CCSSO).

Et enfin, la solution pratique et économique, emmener ses déchets verts à la déchèterie de Barbery. C’est gratuit et ouvert du mardi au samedi 9h00 -12h00 et 14h00 - 18h00 et même le dimanche 9h00 - 12h00.

L’équipe du *Raray Info* remercie vivement les Rarétiens et Rarétiennes qui, lors de leurs promenades, prennent la peine de prendre un sac poubelle pour ramasser les déchets sur les bordures des chemins de la commune.

Textes et photos © Virginie Franchet



UN DÉJEUNER AU CHÂTEAU DE RARAY



Par une belle journée de juillet nous décidons d'aller déjeuner au château de Raray.

Pour profiter pleinement de la magie de l'instant, nous avons accepté la proposition de nous installer à une table sur la terrasse. Notre table dominait le green du 18 et nous offrait la perspective du parc !

Les charmantes hôtesse s'empressèrent de nous proposer un apéritif accompagné de quelques chips bien craquantes. Nous avons choisi de prendre notre apéritif à notre table, mais nous aurions pu profiter d'un canapé sur la pelouse ou des transats sur le perron.

La carte, simple et de saison, est adaptée tant à une grosse faim qu'au choix d'un petit en cas. Les entrées proposées étaient soit un tartare de boeuf coupé au couteau, soit une burrata, ce fromage originaire des Pouilles en Italie. Cette burrata délicieuse accompagnait de fines rondelles de tomates arrosées d'huile d'olive. Un peu de basilic frais et quelques tours de moulin à poivre ont permis de trouver un réel plaisir à redécouvrir des goûts authentiques.

En plat, le chef proposait une daurade grillée, un pavé de bœuf, une entrecôte ou des *penes* à la bolognaise.

Pour les faims d'été, il y avait également des salades.

Nous avons choisi un pavé, souhaité cuit à point. Il est arrivé parfaitement bien cuit, accompagné d'asperges vertes et d'une très fine sauce béarnaise maison; et une daurade qui était remarquablement cuite, gouteuse et parfumée avec

du thym pour donner du parfum à la chair et une compote de tomates à l'intérieur. La daurade était associée à du riz très parfumé qui s'assemblait à merveille avec le goût du poisson et la compote de tomates fraîches.

Pour accompagner cette daurade, j'ai demandé un verre de vin blanc. Comme le soleil était fort, notre hôtesse m'a proposé de ne l'apporter que lorsque le poisson serait servi. J'ai beaucoup apprécié cette attention délicate. Combien de restaurants se seraient contentés d'apporter des glaçons dénaturant le vin ?

Pour terminer sur une douceur, nous avons craqué pour la tarte au citron maison. C'est mon dessert préféré et je crois savoir les goûter. Celle-ci était très bonne. La crème est pleine de saveur sans être pour autant trop acide.

Nous avons fini ce déjeuner par un excellent café qui évitait que nous nous assoupissions pendant l'après midi.

En conclusion, le château de Raray vous propose de déjeuner simplement en retrouvant le plaisir des saveurs et en étant au calme, condition nécessaire pour profiter pleinement du moment.

Textes Jacques Bonte Photo©

Ouvert tous les jours
En semaine de 8h30 à 17h30
Le week-end de 8h30 à 19h00
Infos et réservation : 03 44 60 01 94
www.chateauderaray.fr

L'ATELIER DES ARTS - TÉMOIGNAGES

Depuis septembre 2014, l'ancienne école de Raray accueille l'association *l'Atelier des Arts de Raray*.

Marie Atger, Alain Bron et Marie-Catherine Conti sont les animateurs de ces ateliers.

Nous avons demandé aux élèves assidus depuis 2014, de témoigner de leurs expériences

ATELIER LECTURE

Deux sources de réel plaisir à ne pas manquer apprendre à lire à haute voix, visualiser un texte, le théâtraliser, en retirer « la substantifique moelle » pour le rendre vivant à la lecture. Deux heures pour transmettre à voix haute, un texte, c'est un vrai plaisir de travailler avec Marie-Catherine Conti, elle sait nous guider toujours de manière positive, nous entraîner toujours plus loin dans notre démarche et surtout, elle sait nous transmettre sa passion pour la littérature.

Marie-Claude A.

Lire c'est voir, voilà dans quel esprit nous avançons à l'atelier de lecture où nous nous retrouvons chaque semaine autour de Marie Catherine Conti, comédienne. On prend un texte, de préférence un auteur classique, on le lit à haute voix, on le « décortique », on le relit différemment après ce travail. Le tout dans la bonne humeur et dans un esprit très positif ! Cet atelier me permet d'apprécier le travail de lecture à haute voix, de dépasser une certaine appréhension, voire timidité, dans l'expression orale et de redécouvrir des auteurs en particulier ; nous avons travaillé sur Prévert la saison dernière et ce fut un grand moment lorsque nous l'avons présenté un soir au château de Raray !

Élisabeth C.

C'est une approche différente des contes, qui m'a séduite... C'est une autre façon de raconter, mais tout aussi riche et forte en émotions... L'approche est presque plus exigeante : car il ne s'agit pas de mes mots, mais de ceux de l'auteur... qu'en aucun cas il ne faut déformer, à l'inverse du conte où je dis comme je le sens... même si je respecte le fil du conte. J'ai adoré préparer les textes de nos apprentis écrivains...

Sylvie C. (Conteuse)

ATELIER CHANT

C'est une expression plus intime, nous ne maîtrisons pas notre voix chantée comme notre voix parlée. Chanter, c'est aussi une découverte de soi, on oublie tout lorsque l'on chante..., sauf le plaisir. Marie Atger, avec délicatesse, nous entraîne en des lieux que nous ne soupçonnions pas..., réussir à nous faire chanter en public.

Marie-Claude A.

ATELIER ÉCRITURE

L'atelier d'écriture animé par Alain Bron nous a réuni tout le long de l'année 2016/2017 avec grand plaisir. D'abord, Alain nous a aidés, par des exercices simples, à délier notre imagination et libérer nos plumes... Ensuite tel un coach bienveillant, il nous a proposé de travailler une nouvelle

littéraire de notre cru. Que conclure de ces moments ? Fastidieux, jamais ; difficile, parfois ; passionnant, toujours ! Au départ, l'objectif prédomine. Toutefois, au fur et à mesure des séances, la manière de déjouer les pièges devient l'essentiel. Ainsi notre style se découvre et s'enrichit. Et la meilleure preuve de réussite réside dans des écrits amateurs jugés de qualité par notre entourage après seulement un an de travail. Entendre sonner les mots et raisonner les esprits, voilà des soirées culturelles bien riches : en garde pour 2017-2018, à vos plumes, prêts, partez !

Romain H.

Entrer dans un processus d'écriture, avec Alain Bron, c'est s'ouvrir l'esprit à une multitude de possibles, de mots, d'associations d'idées, de comparaisons, de mémoires. Tout cela est enfoui en nous comme la mémoire d'un puissant ordinateur dont on aurait perdu la clef ! L'exercice, l'atelier d'écriture, les conseils prodigués, ouvrent la porte à notre propre richesse et active une créativité, un imaginaire fabuleux que nous aurions méconnus. Et puis il y a les règles de la grammaire, de la syntaxe, de la clarté, de la concision qui vont assurer une composition, non seulement cohérente et respectueuse de la langue française, mais aussi agréable à lire ou à faire lire. Créer un personnage, son histoire, ses relations et être maître de son destin devient alors un grand plaisir, une magie. Peaufiner un texte, comme retoucher un tableau, esquisser un pas de danse ou composer une musique, c'est chercher le mieux de l'œuvre, de la création. Merci, Alain de cette expérience que je recommande vivement.

Jean Claude M.

Je me suis lancé dans l'aventure de l'atelier d'écriture avec hésitation : aucun désir de retrouver une ambiance scolaire... N'allait-on pas dénaturer ma façon d'écrire ? Et étais-je vraiment capable d'écrire ! Finalement, cela n'a rien à voir avec ce que j'imaginai : les heures d'atelier du lundi soir passent à une vitesse folle, alternant notions de théorie et mise en pratique immédiate, tout cela dans une ambiance bienveillante et conviviale avec les autres participants ; grâce aux conseils, à la patience et à la pédagogie extrêmement efficace d'Alain, j'ai appris énormément et je peux constater aujourd'hui, une progression évidente dans mes connaissances de l'écriture. Écrire ne se fait pas sans souffrance mais pas sans plaisir non plus, et je crois même que l'un ne va pas sans l'autre. C'est ce qui fait le sel de l'écriture, son assaisonnement : le plaisir n'a de valeur que par ce qu'il vous a coûté en concentration. Pour écrire, il vaut mieux posséder une capacité de travail importante, être patient et s'enthousiasmer de la progression acquise.

Éric M.

RAPPEL : LA REDEVANCE INCITATIVE

La mise en place a eu lieu 1^{er} janvier 2016 ; nous recevons 2 factures semestrielles qui sont à régler au Trésor public - perception de Senlis.

SIGNALER VOTRE

DÉMÉNAGEMENT ET/OU EMMÉNAGEMENT

- Au moment du déménagement pour désactiver la puce et pour que les personnes qui déménagent reçoivent leur facture à leur nouvelle adresse et au prorata de l'utilisation du service
- au moment de l'emménagement pour activer la puce pour permettre la collecte.

IMPORTANT : des sacs jaunes gratuits sont disponibles pour le tri en mairie ou à la communauté de communes ainsi que des sacs rouges au prix de 2,50€.

Les sacs rouges peuvent être collectés en plus de la poubelle ordures ménagères (grise). Tous les sacs gris qui se trouveront en dehors de la poubelle ne seront pas collectés.

CHANGER LA TAILLE DE VOTRE POUBELLE ORDURES MÉNAGÈRES (OM)

Le changement est payant (sauf si un usager s'inscrit pour la 1^{ère} fois ou modification de la composition du foyer)

Les tarifs des bacs :

- 45€ - OM 120 L
- 55€ - OM 240 L
- 67€ - OM 360 L
- 185€ - OM 660 L

BACS DÉCHETS VERTS

Collecte tous les mercredis

du 15 mars au 29 novembre 2017

Il faut adhérer à un service spécifique

Le prix du forfait annuel en 2017 est :

- Pour la 1^{ère} inscription, un bac de 240 L est fourni à l'usager, forfait pour la première fois 70€,
- Forfait pour un foyer déjà inscrit 50 €.



GRILLE TARIFAIRE 2018		
Abonnement annuel	Forfait sans levées	Coût de la levée
Pour un bac 120 L	148,00€	2,80€
Pour un bac 240 L	166,00€	4,60€
Pour un bac 340 L	181,00€	6,10€
Pour un bac 660 L	229,00€	10,90€
Pour un bac 770 L	245,50€	12,55€
Pour les sacs rouges	148,00€	2,50€ (le sac)



MAÎTRISER LA FACTURE DE VOTRE BAC GRIS

- Réduire les quantités déposées dans le bac gris, en transformant certains déchets organiques en humus naturel bon pour le jardin et les plantes.
- Sortir votre bac gris que lorsqu'il est plein,
- Augmenter votre tri de la poubelle domestique
- Changer la taille de votre bac,
- Pensez à déposer vos bouteilles, bocaux en verre dans les conteneurs chemin d'Huleux.

DANS VOTRE BAC JAUNE

- Les briques alimentaires
- Les bouteilles et les flacons plastiques
- Les emballages cartons
- Les papiers et journaux
- Les emballages métalliques

Relire les pages 12 à 14 du Raray Info n° 48

Contact :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS-SUD OISE
30, Avenue Eugene Gazeau - 60300 SENLIS
Tél. : 03 44 99 08 60

LE CARNET DE RARAY & ACTIVITÉS À RARAY



NAISSANCE

Charles, Marion GUISSSET partagent avec Louis, la joie d'annoncer la naissance d'
ARNOULT
le 21 octobre 2017, à Senlis.

DEUILS

La famille HURET
a la tristesse de vous faire part du décès
COLETTE

survenu le 29 janvier 2017 dans sa 86^{ème} année

La famille BLANCHARD (La Borde)
a la tristesse de vous faire part du décès
JEAN-CLAUDE

survenu le 5 juin 2017 dans sa 68^{ème} année

La famille DESMARET
a la tristesse de vous faire part du décès
JACKY

survenu le 12 novembre 2017 dans sa 68^{ème} année

MARIAGE

Yvan GUITTARD et Stéphanie LICETTE
se sont unis le 25 mars 2017

NOUVEAUX HABITANTS

M. Cale HARISSON
au 12, rue Antoine de La Bédoyère remplace
M. Martin HOOPER & M^{me} Emma ECKELBERRY

M. Aain DUSAUSOY
& M^{me} Virginie COLLIN DU BOCAGE,
au 2 bis, rue du Manoir
remplacent M & M^{me} Pascal CLADIÈRE

M Davy FOLTETE & M^{me} Céline FANTUZ,
au 4, rue de Monchy

M. Franck LEFEVRE & M^{me} Valérie LEROUSSEAU,
au 2 d, rue Antoine de La Bédoyère
remplacent M. STAWIACZ

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le samedi 27 janvier 2018 à 9h00

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Dimanche 14 janvier 2018 à 11h30 Salle des Arts
(ancienne école), 1, Rue du Manoir.



Toute l'équipe du Château
est ravie de vous accueillir
tous les jours au
CLUB HOUSE

En semaine de 8h30 à 17h30
Le week-end de 8h30 à 19h00

Infos et réservation : 03 44 60 01 94
www.chateauderaray.fr



ATELIER LITTÉRAIRE

ANIMÉ PAR MARIE-CATHERINE CONTI

le lundi de 18h00 à 20h00

ATELIER D'ÉCRITURE

ANIMÉ PAR ALAIN BRON

le lundi de de 20h15 à 22h15

ATELIER TRANSMISSION DU CHANT

ANIMÉ PAR MARIE ATGER

Lundi ou mercredi. Horaires à aménager.

COURS COLLECTIF maximum de 4 personnes - SÉANCE 1h30

COURS INDIVIDUEL - SÉANCE 1h

ATELIER PIANO

ANIMÉ PAR MADJID MOHIA

Mardi et jeudi de 19h30 à 21h

COURS COLLECTIF maximum de 4 personnes - SÉANCE 1h30

COURS INDIVIDUEL - SÉANCE 1h

Tarifs, renseignements et inscriptions au
06 73 06 15 12

L'Atelier des Arts de Raray :
1, rue du Manoir

latelierderaray@gmail.com - http://atelierderaray.weebly.com

MAIRIE DE RARAY

Heures d'ouverture

Mardi : 14h00 à 18h00

Vendredi : 14h00 à 17h00

5, rue Nicolas de Lancy - 60810 RARAY

Tél : 03 44 54 70 56 / e-mail : mairiederaray@wanadoo.fr

www.raray.fr

LES URGENCES 24H/24

Numéro d'urgence européen : 112

SAMU : 15

Police-secours : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes : 114

Les numéros d'appels d'urgence sont réservés aux vraies situations de détresse. N'en abusez pas.

SANTÉ

Médecin de garde : 15

Pharmacie de garde : le 3237 (0,34€/min) oriente vers les 3 pharmacies de garde les plus proches de votre domicile.

Urgence dentaire : 03 44 23 25 31

Centre antipoison : 01 40 05 48 48

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES D'URGENCE

Nuits, week-ends et jours fériés

Composer le 15 pour le médecin de garde.

Après 21 h

Appel de la pharmacie de garde par le médecin de garde.

MÉDECINS À RULLY

Docteur Jacques PARISOT

Médecin ostéopathe

Fermé le mardi

Ouvert tous les autres jours

8, impasse des cavaliers - 60810 RULLY

Tél. 03 44 54 71 14

Docteur Olivier VALLIER

Médecine générale

Ouvert le lundi mardi jeudi vendredi

de 10h à 12h et de 15h à 19h

Le samedi de 9h à 12h

Fermé le mercredi

8, impasse des cavaliers - 60810 RULLY

Tél. 03 44 54 04 20

SOCIAL

Urgences sociales : 115

Allo enfance maltraitée : 119

SOS femmes battues : 39 19

Viols femmes informations : 0 800 05 95 95

Numéro national d'urgence pour les enfants disparus : 116000

INSTITUTIONS

Sous-préfecture : 03 44 06 12 60

Hôtel des impôts : 03 44 53 86 86

JOURS DE MARCHÉ

MARCHÉ DE VERBERIE (7,5 km)

Toute l'année le **samedi** de 8h à 13h.

Lieux : place du Marché

MARCHÉ DE SENLIS (13 km)

Toute l'année le **mardi**

et le **vendredi** de 8h à 13h.

Lieux : places de la Halle et Henri IV,

rues Odent, St Hilaire, l'Apport au Pain et Rougemaille.

MARCHÉ DE COMPIÈGNE (22 km)

Toute l'année le **mardi** de 8h à 13h

Lieux : place Jules Dulac

Toute l'année le **mercredi** et le **samedi** de 8h à 13h

Lieux : rue Saint Corneille

Toute l'année le **jeudi** de 8h à 13h

Lieux : place Carnot



COLLECTE DES POUBELLES

Nous vous rappelons que les poubelles doivent être sorties la veille du jour de collecte après 19h.

POUBELLE GRISE OU VERTE le lundi matin.

Astuce pour alléger cette poubelle :

Achetez « malin » à la coupe, sans emballage

Jetez dans le conteneur à verre, en plus des bouteilles, les pots (confiture, cornichons, yaourt...)

Pensez au compostage pour les épluchures.

POUBELLE JAUNE « EMBALLAGES » le jeudi matin.

Toutes les bouteilles plastiques :

Alimentaires : lait, yaourt liquide, vinaigrette, huile, jus de fruits, eau ...

Produits ménager : liquide vaisselle, de nettoyage

Produits d'hygiène : lave mains, gel douche, shampoing...

Les emballages cartons :

Les briques alimentaires : jus de fruits, légumes, soupe, lait, farine, pâtes, riz...

Les emballages métal, acier et aluminium :

Les aérosols, les canettes de boisson, les boîtes de conserve vidées.

DÉCHETTERIE DE BARBERY

Accessible aux particuliers, horaires annuels :

Mardi au samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h

Dimanche : 9 h à 12 h

Fermeture lundi et jours fériés

N° Vert : 08 00 60 20 02

